

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC CÔTE-DE-BEAUPRÉ  
MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL**

Boischatel, le 29 mai 2023

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Boischatel, tenue le 29<sup>e</sup> jour du mois de mai 2023, à 20 h à l'Hôtel de ville.

**Sont présents et forment quorum sous la présidence de monsieur le maire Benoit Bouchard, mesdames les conseillères Marie-Pierre Labelle et Martine Giroux, messieurs les conseillers Daniel Morin, Jean-François Paradis et Vincent Guillot. Est absente madame la conseillère Lynne Colquhoun. Le directeur général, la directrice générale adjointe et greffière-trésorière ainsi que le greffier-trésorier adjoint sont également présents.**

Après un court moment de silence, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-1167 *modifiant le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation*
2. Autorisation de signatures – Convention d'aide financière – Programme de subvention au transport adapté (PSTA)
3. Travaux additionnels – Réfection de l'entrepôt à sel
4. Autorisation de dépenses – Changement de transmission – Camion arrosoir
5. Mandat services professionnels – Lien routier
6. Personne autorisée à l'application de la réglementation
7. Période de questions
  - 7.1 Membres du conseil
  - 7.2 Public
8. Levée de l'assemblée

Après avoir constaté le quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance spéciale convoquée conformément aux articles 152 et 157 du Code municipal.

2023-05-126

**1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2023-1167 modifiant le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation**

Avis de motion est, par les présentes, donné par monsieur le conseiller Vincent Guillot qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le Règlement numéro 2023-1167 *modifiant le Règlement numéro 2002-732 relatif à la circulation*. Un projet de règlement est déposé séance tenante.

2023-05-127

**2. Autorisation de signatures – Convention d'aide financière – Programme de subvention au transport adapté (PSTA)**

**Considérant** l'octroi d'une aide financière dans le cadre du PSTA à la Municipalité de Boischatel;

**Considérant** la nécessité de signer la convention d'aide financière avec le ministère du Transport du Québec (MTQ);

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-François Paradis et résolu unanimement d'autoriser le maire et la directrice générale adjointe et greffière-trésorière à signer la convention d'aide financière avec le MTQ dans le cadre du PSTA.

2023-05-128

**3. Travaux additionnels – Réfection de l’entrepôt à sel**

**Considérant** la résolution numéro 2023-04-086 octroyant le contrat de réfection de l’entrepôt à sel à la compagnie Héneault et Gosselin;

**Considérant que** des travaux additionnels sont nécessaires;

**Considérant** les avis de changement de la compagnie Héneault et Gosselin;

**Pour ces motifs**, il est proposé monsieur le conseiller Vincent Guillot et résolu unanimement d’autoriser la compagnie Héneault et Gosselin à effectuer les travaux additionnels pour la réfection de l’entrepôt à sel à pour un montant total de 18 554 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même l’excédent accumulé non affecté.

2023-05-129

**4. Autorisation de dépenses – Changement de transmission – Camion arrosoir**

**Considérant** qu'il est nécessaire de procéder au remplacement de la transmission du camion arrosoir du service des travaux publics;

**Considérant** l'offre de service de l’entreprise Desharnais Transmissions Inc.;

**Considérant** la recommandation du directeur des travaux publics;

**Pour ces motifs**, il est proposé par madame la conseillère Marie-Pierre Labelle et résolu unanimement d'autoriser le remplacement de la transmission du camion arrosoir par l’entreprise Desharnais Transmissions Inc. pour un montant total estimé de 18 310,20 \$, plus les taxes.

Les sommes seront prises à même l’excédent accumulé non affecté.

2023-05-130

**5. Mandats services professionnels – Lien routier**

**Considérant** les nouveaux développements résidentiels;

**Considérant que** l'amélioration de l'infrastructure routière est essentielle pour soutenir la croissance économique et améliorer la mobilité des citoyens;

**Considérant** le besoin d’évaluer les coûts des travaux rattachés au développement d’un lien routier entre le chemin des Mas et l’avenue Royale;

**Considérant** le *Règlement de gestion contractuelle numéro 2019-1084*;

**Considérant que** la Municipalité peut octroyer de gré à gré des contrats comportant une dépense en bas du seuil prévu par la loi;

**Considérant** l’offre de services professionnels de la firme Génio Experts-conseils;

**Considérant** la recommandation du directeur général;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement de mandater la firme Génio Experts-conseils pour réaliser l’estimation des coûts des travaux en fonction des hypothèses pour le développement d’un lien routier pour un montant total estimé à 26 325 \$, plus taxes.

Les sommes seront prises à même le *Règlement d’emprunt numéro 2023-1163*.

2023-05-131

**6. Personne autorisée à l'application de la réglementation**

**Considérant** le poste de conseiller en urbanisme au sein du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire;

**Considérant** qu'il est nécessaire de désigner la personne à ce poste pour appliquer la réglementation municipale ainsi que celle de la MRC de La Côte-de-Beaupré;

**Pour ces motifs**, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Morin et résolu unanimement d'autoriser madame Audrey Marchand, conseillère en urbanisme, à émettre des permis et des constats d'infraction pour l'ensemble de la réglementation municipale, ainsi que celle de la MRC de La Côte-de-Beaupré qui touche le territoire de Boischatel.

**7. Période de questions :**

Monsieur le maire donne la parole aux membres du Conseil municipal, les sujets ou commentaires ont porté sur :

- Aucune

De la part de l'assistance :

- Aucune

La période de questions a débuté à 20 h 03 et s'est terminée à 20 h 04.

2023-05-132

**8. Levée de l'assemblée**

Il est proposé par madame la conseillère Martine Giroux et résolu unanimement que la présente assemblée soit levée à 20 h 04.

ASSISTANCE : 0 personne

---

Benoit Bouchard  
Maire

---

Daniel Boudreault  
Greffier-trésorier adjoint

*« Je, Benoit Bouchard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*